

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger
Directeur de l'école d'application du Centre Jules-Léger
Directeur de l'école provinciale du Centre Jules-Léger

EXPÉDITEUR : Kevin Costante
Sous-ministre

DATE : Le 1^{er} décembre 2011

OBJET : Les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année : Politiques et programmes, 2011

Veillez trouver ci-jointe une version électronique du nouveau document de politique, *Les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année : Politiques et programmes* (EO), qui énonce les exigences du Ministère régissant les politiques et programmes de toutes les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario. Ce document exhaustif a été conçu afin d'aider le personnel cadre des écoles et des conseils scolaires à assurer une mise en œuvre cohérente des politiques éducatives en place pour soutenir la réussite des élèves. Bien que le document EO s'adresse au personnel cadre des écoles et des conseils scolaires, il peut intéresser également tout l'ensemble de la communauté éducative.

Le document EO remplace *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année : Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (ESO). Alors que le document ESO énonçait uniquement les lignes directrices des écoles secondaires, le document EO répertorie l'ensemble des politiques et programmes qui influent sur l'expérience éducationnelle des élèves des écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année. Il reflète la continuité des politiques régissant les programmes pour tous les élèves, de l'entrée à l'école jusqu'à l'obtention du diplôme. Aucune nouvelle politique n'est annoncée dans ce document de politique.

La première partie énonce les exigences régissant les politiques et programmes des écoles élémentaires et secondaires, tandis que la deuxième partie porte uniquement sur les exigences s'appliquant aux écoles secondaires. Les politiques énoncées précédemment dans ESO ont été revues, le cas échéant, pour inclure les écoles élémentaires et secondaires, et toutes les exigences ont été mises à jour et complétées pour refléter les changements législatifs et les nouvelles lignes directrices prescrites depuis la publication d'ESO en 1999.

Plusieurs des exigences régissant les politiques et programmes énoncées dans le document EO sont décrites en détail dans leurs propres documents de politique. Dans ces cas, EO fournit un sommaire des exigences régissant la politique ou le programme en question et fait référence aux documents pertinents. Les références aux lois, règlements, notes Politique/Programmes ou documents de politique sont fournies, le cas échéant, dans un encadré à la fin de la section. Les ressources exigées dans les documents de politique pour la mise en œuvre sont également précisées. La version en ligne du document EO comprend les liens Internet actifs de ces documents (<http://www.edu.gov.on.ca/fr/document/policy/os/index.html>).

Je vous saurais gré de communiquer ces renseignements aux surintendantes et surintendants et aux directrices et directeurs des écoles de votre conseil scolaire.

Kevin Costante

- c. c. Raymond Théberge, sous-ministre, Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche
- Mary Jean Gallagher, sous-ministre, Division du rendement des élèves
- Chefs des bureaux régionaux
- Leaders de la réussite des élèves
- Agentes et agents du rendement des élèves